

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL

2025 – 2026

New Nouveau Brunswick

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4387-0 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-4386-3 (PDF : version française)
ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)
ISSN 2368-8122 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par,

Le ministre,



L'honorable Jean-Claude D'amours

De la ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

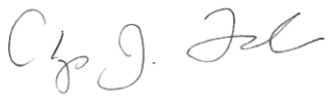
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par,

La ministre,



L'honorable Alyson Townsend

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Ministre des Affaires intergouvernementales
Ministre responsable de l'Immigration
Ministre responsable des Affaires militaires
Ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par,

Le sous-ministre,



Jim Mehan

Du sous-ministre à la ministre

L'honorable Alyson Townsend
Ministre responsable du Travail

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par,

Le sous-ministre,



Jim Mehan

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement 3

Message du ministre D'Amours 6

Message de la ministre Townsend 7

Message du sous-ministre 8

Priorités du gouvernement 9

Faits saillants 10

Mesures de rendement 12

Survol des activités du ministère 21

Vue d'ensemble des divisions 22

DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS 22

DIVISION DU TRAVAIL, DES SERVICES STRATÉGIQUES ET DES BIBLIOTHÉQUES PUBLIQUES DU N.B. 24

DIVISION DE L'IMMIGRATION ET DE TRAVAIL NB 28

DIVISION DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 30

Renseignements financiers 31

Résumé des activités de dotation 38

Résumé des projets de loi et des activités législatives 40

Résumé des activités liées aux langues officielles 41

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 43

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* 44

Annexe A: Services et emplacement des bureaux du ministère 45

MESSAGE DU MINISTRE D'AMOURS

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2025-2026 du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT).

Alors que s'achève une autre année, notre ministère continue d'influer positivement sur la main-d'œuvre de notre province.

Notre ministère a une nouvelle fois aidé des milliers de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à entreprendre des études postsecondaires, à acquérir de nouvelles compétences et à trouver un emploi enrichissant.

La Division de l'immigration s'est consacrée au recrutement, à l'établissement et à l'intégration d'immigrants dans notre province. Elle a également cherché à attirer des travailleurs qualifiés susceptibles d'entrer rapidement sur le marché du travail, en particulier dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et de la construction.

Nous avons pris d'autres mesures pour favoriser la croissance de la main-d'œuvre, notamment la création du Bureau de la croissance du Nouveau-Brunswick et une initiative visant à accroître la mobilité de la main-d'œuvre afin que davantage de Canadiens puissent travailler au Nouveau-Brunswick.

Ce fut un grand privilège d'être témoin du dévouement et de l'engagement indéfectibles de l'équipe ministérielle.

Notre équipe a travaillé sans relâche pour trouver des solutions novatrices aux nouveaux défis liés à la main-d'œuvre de la province, notamment le déclin démographique et les changements continus apportés aux seuils d'immigration.

Je suis fier de voir le ministère travailler avec autant d'ardeur pour garantir que les nouveaux arrivants ont la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et d'entrer en contact avec des employeurs.

À mesure que notre population vieillit, plusieurs éléments sont cruciaux pour bien répondre aux besoins des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Le travail d'équipe est essentiel à ces efforts et je suis toujours encouragé par la collaboration au sein de ce ministère.

Merci à tous ceux et celles qui se sont efforcés de trouver de nouvelles façons d'améliorer la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Je vous remercie de votre dévouement et de votre engagement envers la population néo-brunswickoise qui sont un véritable réconfort.



L'honorable Jean-Claude D'Amours

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail,
Le ministre des Affaires intergouvernementales,
Le ministre responsable de l'Immigration,
Le ministre responsable des Affaires militaires,
Le ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité,

MESSAGE DE LA MINISTRE TOWNSEND

J'ai le plaisir de prendre part à la présentation du rapport annuel 2025-2026 du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT).

Le ministère est chaque année en quête d'occasions de promouvoir des conditions de travail plus sûres tout en veillant à ce que les mécanismes de protection des emplois soient adéquats et actualisés.

Ce ministère fournit constamment un soutien clé qui contribue à façonner le marché du travail de la province, parallèlement à la protection des travailleurs du Nouveau-Brunswick.

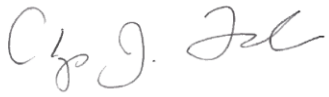
Comme toujours, le ministère cherche à promouvoir un équilibre entre les droits des travailleurs et les besoins de nos employeurs, et il ne ménage aucun effort pour comprendre les préoccupations et y répondre afin d'aider à maintenir une main-d'œuvre et une économie saines et dynamiques.

Parmi les faits saillants d'ordre législatif de cet exercice figurent les modifications apportées à la *Loi sur les normes d'emploi*, qui visent à instaurer un nouveau congé avec protection de l'emploi en cas de maladie ou de blessure de longue durée.

Ces changements et les autres réalisations mises en évidence dans ce rapport ont vu le jour grâce au personnel dévoué du ministère.

Merci à toutes les personnes qui jouent un rôle essentiel en améliorant la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises au quotidien.

La ministre responsable du Travail,



L'honorable Alyson Townsend

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Au nom du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT), j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice 2025-2026.

Ce ministère joue un rôle clé dans la vie des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises en les aidant à trouver la place qui leur convient et à réaliser leur potentiel. Les retombées positives de son travail sont nombreuses.

Ce rapport nous offre l'occasion de revenir sur l'année écoulée, de réfléchir aux défis auxquels nous avons été confrontés et de prendre le temps de célébrer nos réalisations d'équipe.

Cette année, nous avons maintenu le cap sur notre objectif de faire du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre, pour tout le monde. Une étape importante vers un Nouveau-Brunswick plus sûr et plus inclusif a été franchie avec la création du Bureau de lutte contre le racisme. Tout au long de l'exercice, nous avons continué d'œuvrer pour rendre le Nouveau-Brunswick plus accessible, entre autres, par la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur l'accessibilité* et par l'élaboration du plan stratégique sur l'accessibilité.

Ces réalisations ont été possibles grâce au travail assidu et à l'engagement de notre équipe et de nos partenaires, ainsi qu'au soutien de nos parties prenantes. Nous continuerons de renforcer ces liens et d'encourager la collaboration à l'approche de l'exercice 2026-2027.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier tous et toutes pour votre dévouement à ce travail et à l'égard de votre province. Je suis fier, en tant que sous-ministre, de travailler aux côtés d'une équipe de fonctionnaires aussi remarquable. Je me réjouis à la perspective de poursuivre sur notre lancée et j'ai hâte de voir ce que nous accomplirons au cours du prochain exercice.

Le sous-ministre,



Jim Mehan

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- Les soins de santé;
- La vie abordable et le logement;
- L'éducation;
- L'économie;
- L'environnement;
- Un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez: gnb.ca/redditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice 2025-2026, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants:

- Création du Bureau de lutte contre le racisme afin de continuer d'aider le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) à lutter contre toutes les formes de racisme au Nouveau-Brunswick.
- Lancement du Plan stratégique quinquennal sur l'accessibilité du GNB.
- Surveillance financière de la mise en œuvre du nouveau système de gestion de l'apprentissage.
- Représentation de 292 travailleurs blessés devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.
- Offre d'une formation sur les droits de la personne à 11 000 personnes.
- Facilitation de 13 conciliations en cours dans le secteur privé.
- Enquête sur plus de 700 plaintes relatives aux droits de la personne, réalisation de 11 audits et offre de 55 séances de formation.
- Distribution de plus de 11 000 trousses de mesure du radon au public, en partenariat avec le Conseil de la recherche et de la productivité.
- Participation au plus grand programme canadien de lecture estivale bilingue destiné aux enfants, quels que soient leur âge, leurs intérêts et leurs capacités, le Club de lecture d'été TD – en moyenne, 10 000 enfants du Nouveau-Brunswick y sont présents chaque été.
- Réception de plus de 21 000 demandes d'aide financière aux étudiants pour l'année académique 2025-2026, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à l'année dernière.
- Octroi d'une bourse à 97 jeunes anciennement pris en charge afin de leur permettre de poursuivre leurs objectifs d'études postsecondaires.
- Atteinte d'un taux de réussite de 77 % à l'examen du Sceau rouge chez les apprentis du Nouveau-Brunswick, soit un taux supérieur de plus de 20 % à la moyenne nationale.
- Reconnaissance de Hong Yan et de Liam Somerville, respectivement étudiants de première année et de deuxième année au New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD), en photographie et en vidéographie, qui ont remporté l'or et l'argent au concours Compétences Canada Nouveau-Brunswick 2026 – Hong Yan a aussi remporté la médaille de bronze en représentant le Nouveau-Brunswick à l'échelle nationale.
- Organisation par le NBCCD du plus grand défilé de mode à l'est de Montréal, qui a affiché un record d'affluence avec plus de 800 personnes présentes.
- Obtention auprès du gouvernement fédéral de la hausse des seuils d'immigration en milieu d'année, portant le nombre final de places à 4 920, soit un taux d'utilisation de 100 % de l'allocation.
- Atteinte d'un taux d'utilisation de 100 % des seuils d'immigration finaux dans la catégorie économique, en orientant 47 % des candidatures vers des secteurs prioritaires, notamment les soins de santé, les métiers spécialisés et l'éducation.
- Mise sur pied du Bureau de la croissance afin de veiller à ce que le GNB assure un leadership économique et accorde la priorité aux investissements destinés aux principales initiatives de développement économique.

Mise à jour du premier plan d’accessibilité du gouvernement du Nouveau-Brunswick:

- En 2025-2026, tous les ministères ont travaillé ensemble à l’élaboration du premier plan triennal sur l’accessibilité du gouvernement du Nouveau Brunswick. Ce plan décrira la façon dont les ministères du gouvernement travailleront à cerner, éliminer et prévenir les obstacles à l’accessibilité du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.
- Le Plan sur l’accessibilité a été élaboré à partir des commentaires de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant connu des obstacles et comporte cinq objectifs :
    - Rendre les espaces gouvernementaux plus accessibles
    - Veiller à ce que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises puissent recevoir de l’information et communiquer avec le gouvernement de manière accessible
    - Renforcer la capacité du gouvernement à cerner, prévenir et éliminer les obstacles
    - Faciliter l’accès aux services gouvernementaux et les interactions avec ceux-ci
    - Mettre en œuvre des changements afin de réduire les obstacles vécus par la population

MESURES DE RENDEMENT

Les renseignements ci-dessous décrivent certaines des priorités du ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Réduire la proportion de jeunes ni aux études, ni en emploi, ni en formation

Le Nouveau-Brunswick reste confronté à des défis liés au désengagement des jeunes envers les études, l'emploi et la formation. Le ministère s'active à réduire la proportion de jeunes de 20 à 29 ans qui ne sont ni aux études, ni en emploi, ni en formation (NEET) en facilitant la transition de l'école au marché du travail, en améliorant l'accès aux études postsecondaires et aux autres possibilités de formation et en aidant les jeunes à trouver un emploi valorisant. Une attention particulière est accordée aux populations et aux régions qui connaissent des taux de désengagement plus élevés, notamment les collectivités rurales, les jeunes sans accès à des parcours postsecondaires et les personnes qui se heurtent à des obstacles pour participer au marché du travail.

Pourquoi est-ce important?

Les jeunes NEET courent un risque accru de se retrouver en situation de chômage de longue durée, d'avoir des revenus inférieurs tout au long de leur vie et de moins participer au marché du travail. À une époque où bon nombre d'employeurs font constamment face à des pénuries de main-d'œuvre, il est important de réduire le taux de jeunes NEET pour renforcer les effectifs du Nouveau-Brunswick et soutenir la croissance économique. Le fait que plus de jeunes poursuivent des études ou des activités de formation, ou travaillent, contribue également à renforcer les collectivités, à améliorer les résultats sociaux et à créer une main-d'œuvre plus résiliente, capable de répondre aux besoins futurs du marché du travail de la province.

Rendement global

Entre janvier et mars 2026, le taux de jeunes NEET de 20 à 29 ans au Nouveau-Brunswick était de 15,7 %, ce qui représente environ 15 500 jeunes sur 98 600. Bien qu'il soit resté supérieur à celui de 14,3 % que s'est fixé le Ministère, ce taux représentait une amélioration notable par rapport à celui de 18,2 % enregistré au cours de la même période l'année précédente, où environ 17 900 jeunes sur 98 200 étaient classés comme étant « NEET ».

Le taux de jeunes NEET en 2026 a été le troisième plus bas jamais enregistré dans la province, selon des données comparables remontant à 1976, ce qui témoigne de progrès significatifs dans la réduction du désengagement des jeunes envers les études, l'emploi et la formation. Ce taux est officiellement déclaré chaque année à l'aide de données recueillies de janvier à mars, mais EPFT en suit l'évolution tout au long de l'année en utilisant une moyenne mobile sur trois mois. Ce suivi montre que le taux de 2026 est resté inférieur à celui correspondant de 2025 pour chaque mois pris en compte. Une telle tendance démontre une amélioration soutenue par rapport à l'année précédente.

Malgré ces progrès, le Nouveau-Brunswick continuait d'afficher l'un des taux de jeunes NEET les plus élevés parmi les provinces canadiennes. Ce taux relativement élevé semble principalement attribuable à une participation plus faible aux études postsecondaires, en particulier à l'université, comparativement au reste du Canada. Les perspectives d'emploi sont également moins favorables pour les jeunes qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires. De tels facteurs contribuent à l'augmentation du désengagement des jeunes et soulignent l'importance de mesures ciblées pour favoriser leur participation aux possibilités qui s'offrent à eux en matière d'études, de formation et d'emploi.

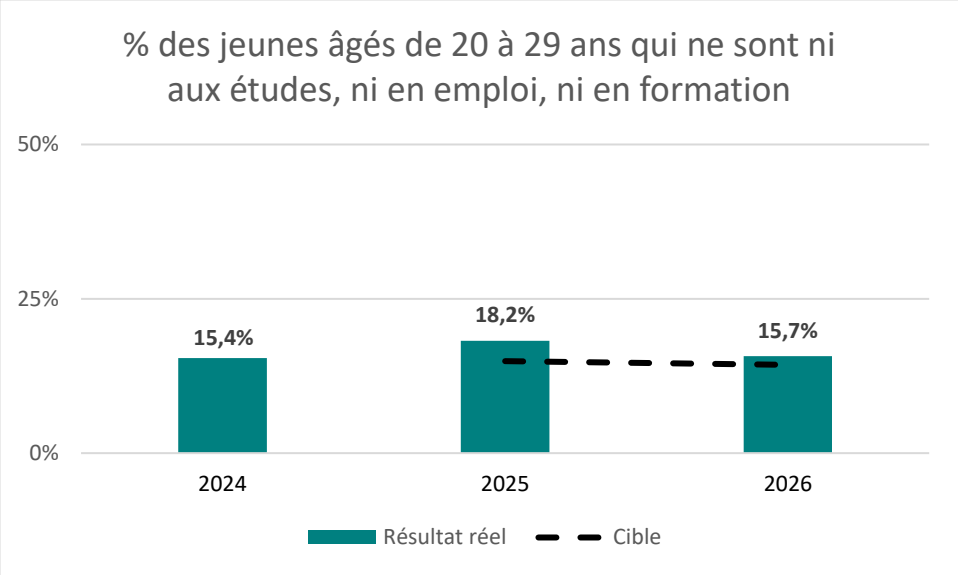
Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat
Le ministère a continué de mettre en œuvre des stratégies visant à réduire le taux de jeunes NEET et à accroître la participation des jeunes aux possibilités offertes en matière d'emploi, d'études et de formation dans toute la province.

N'ignorant pas l'importance d'une intervention précoce, EPFT a centré ses efforts sur le soutien aux jeunes qui n'ont pas de plans clairs pour l'avenir après l'obtention de leur diplôme, en renforçant les activités d'orientation professionnelle et de planification de la main-d'œuvre dans les écoles. Ces initiatives aident les élèves à mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à eux pour poursuivre leurs études ou une formation, ou opter pour un autre cheminement de carrière, avant de quitter le système scolaire de la maternelle à la 12e année.

Le ministère a également proposé des mesures de soutien ciblées aux bénéficiaires de l'aide sociale, aidant plus particulièrement les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi grâce à des services de recherche personnalisés, à des possibilités de formation adaptées et à des parcours menant à une intégration au marché du travail durable.

Pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire, EPFT a financé l'inscription de jeunes auparavant pris en charge par le ministère du Développement social ou une communauté autochtone afin qu'ils poursuivent leurs objectifs éducatifs (études postsecondaires ou activités de formation).

De plus, le ministère a collaboré avec des employeurs, des partenaires de l'industrie, des établissements d'enseignement postsecondaire et des organismes communautaires pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et combler les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs d'importance à l'échelle régionale. Ces partenariats ont favorisé la proposition d'offres de formation, d'expériences d'apprentissage en milieu de travail et de passerelles vers l'emploi qui aident les jeunes à réussir leur transition vers le marché du travail, tout en répondant aux besoins des employeurs en matière de main-d'œuvre.



Croissance de la population active

Le vieillissement de la génération du baby-boom et la chute des taux de natalité observés depuis des dizaines d'années transforment considérablement la démographie du Nouveau-Brunswick. Cette transformation constitue tout un lot de défis pour le marché du travail. Au cours des 20 dernières années, les départs à la retraite ont presque doublé et laissent derrière eux des milliers de postes à pourvoir dans les entreprises, les hôpitaux et les écoles de la province. Le ministère continue de se concentrer sur le développement d'une main-d'œuvre qualifiée qui permettra aux entreprises de s'établir au Nouveau-Brunswick, d'exercer leurs activités et de prendre de l'essor.

Pourquoi est-ce important?

Pour améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois et pour continuer d'offrir des services publics durables et de qualité élevée, nous devons trouver des moyens novateurs de favoriser la croissance de la population active et de l'économie dans son ensemble.

Rendement global

Quelques facteurs ont freiné la croissance économique du Nouveau-Brunswick en 2025 :

- Les réductions par le gouvernement fédéral des seuils d'immigration internationale.
- Une incertitude économique accrue, alimentée par les droits de douane imposés par les États-Unis.

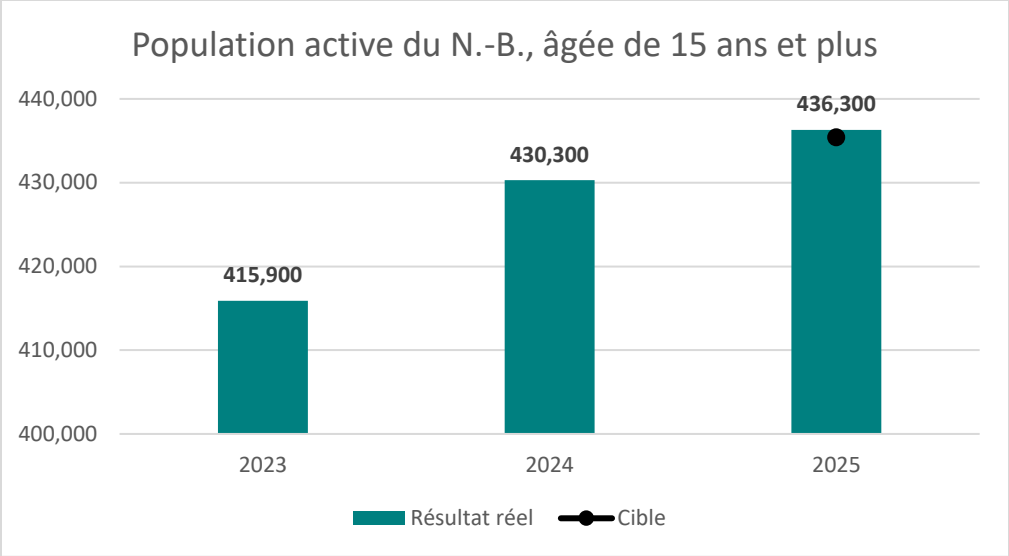
Malgré ces facteurs, la population active de la province a augmenté de 6 000 personnes (+1,4 %) en 2025. Ce nombre est non seulement supérieur à la cible provinciale de 5 200 personnes (+1,2 %), mais il a également dépassé les attentes et les prévisions de la plupart des organismes externes. Compte tenu de la baisse anticipée des migrations internationales en 2026 et 2027, et de l'incertitude persistante entourant les relations commerciales avec les États-Unis, la croissance de la population active devrait continuer de ralentir.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat
Le ministère n'a cessé de soutenir la croissance de la main-d'œuvre au moyen d'initiatives ciblées qui facilitent l'accès à des possibilités d'emploi, aident les employeurs à répondre aux besoins en main-d'œuvre et favorisent une intégration réussie aux milieux de travail du Nouveau-Brunswick.

L'immigration reste déterminante pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et soutenir la croissance des effectifs. Les désignations en vue de présenter une demande de résidence permanente au Nouveau-Brunswick contribuent considérablement à la croissance de la population, au maintien en poste des travailleurs et à la croissance de la main-d'œuvre, dans la mesure où l'accès aux programmes provinciaux est généralement conditionnel à l'emploi permanent. Afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires, le Nouveau-Brunswick a continué d'investir dans des activités de recrutement aux échelles provinciale, nationale et internationale, en collaboration avec des employeurs et des partenaires comme Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

En vue de favoriser l'intégration réussie des nouveaux arrivants, le ministère a fourni une gamme de services d'établissement et d'aide à l'emploi, y compris des cours de langue et des séances de sensibilisation aux cultures, des services d'orientation professionnelle en mode virtuel et un financement pour la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Il s'est également associé au CCNB pour concevoir et mettre en œuvre le programme *S'y retrouver dans le milieu de travail néo-brunswickois*, qui, en 2025-2026, a permis à plus de 720 nouveaux arrivants d'acquérir des compétences utiles en milieu de travail et des connaissances culturelles, et de bénéficier de mesures de soutien à l'employabilité, afin de favoriser leur intégration sur le marché du travail et leur maintien en poste à long terme.

Le ministère a également su bien réagir aux nouveaux défis économiques et aux pressions exercées sur la main-d'œuvre. Grâce à la Réponse tarifaire pour la main-d'œuvre Canada–Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a obtenu 13,8 millions de dollars pour soutenir les secteurs touchés par les droits de douane. Pour sa part, TravailNB a fourni aux employeurs des conseils, des ressources et un accès à du financement pour des initiatives de formation, de perfectionnement des compétences et de maintien en poste des employés, l'objectif étant d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions économiques changeantes, à retenir leurs travailleurs et à soutenir les efforts de relance.



Métiers spécialisés en construction résidentielle

Le Nouveau-Brunswick est aux prises avec une importante pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction à cause du vieillissement des effectifs et de l'augmentation de la demande de logements à mesure que la population s'accroît. Le ministère continue d'exécuter son plan d'action visant à augmenter de 7 % par année le nombre d'apprentis inscrits dans les principaux métiers de la construction résidentielle.

Pourquoi est-ce important?

Le secteur de la construction de la province connaît des pénuries de main-d'œuvre accentuées par la demande accrue en construction résidentielle, les départs à la retraite et un bassin insuffisant de travailleurs. Il est essentiel de pallier la pénurie de main-d'œuvre pour que les employeurs demeurent productifs et soient en mesure de croître en vue de répondre à la demande plus élevée en construction résidentielle au Nouveau-Brunswick.

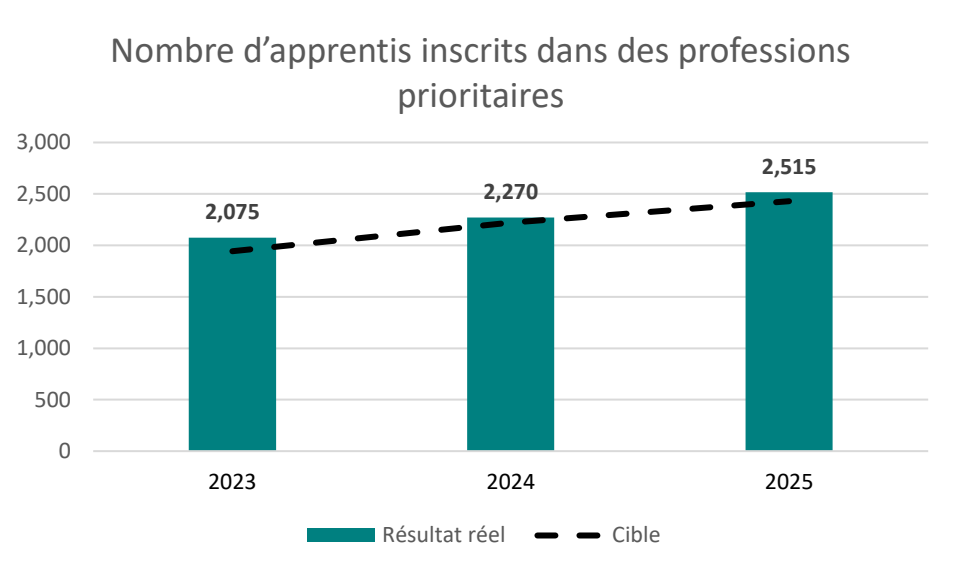
Les programmes d'apprentissage jouent un rôle clé dans cette solution. Ils donnent accès à de solides formations concrètes, qui allient l'expérience en milieu de travail à un large éventail de compétences pratiques. Une telle approche permet non seulement de former des gens de métier hautement compétents, mais aussi de favoriser la résilience de la main-d'œuvre pour qu'elle puisse s'adapter aux besoins changeants de l'industrie.

Rendement global

En date d'octobre 2025, le nombre d'apprentis inscrits dans les métiers prioritaires du secteur de la construction résidentielle a augmenté de 11 %, dépassant ainsi l'objectif annuel de 7 %, soit une augmentation de 53 % par rapport à la période de référence (octobre 2021).

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat
En 2025-2026, le plan d'action mis en œuvre en collaboration avec l'industrie et des organisations partenaires a permis d'atteindre les résultats suivants :

- Soutien, en partenariat avec Services stratégiques de main-d'œuvre du Programme Mentor apprenti, à la prestation de dix programmes d'exploration des métiers spécialisés dans toute la province, offrant à 121 participants de groupes méritants en matière d'équité une formation de 16 semaines, un réseau de pairs et des services de jumelage avec des employeurs;
- Déploiement d'une campagne de marketing ciblée pendant la Semaine nationale des métiers spécialisés et des technologies afin de mieux faire connaître les carrières dans les métiers spécialisés et de renforcer l'engagement auprès des jeunes, des éducateurs et de l'industrie;
- Lancement des premières cérémonies de remise de diplômes à des apprentis à l'échelle de la province afin de souligner la réussite des nouveaux compagnons de métier et de mettre en valeur l'apprentissage comme un parcours professionnel valorisant;
- Organisation d'un événement de sensibilisation virtuel qui a réuni plus de 600 élèves, parents et éducateurs dans le but de promouvoir les possibilités d'emploi dans les métiers spécialisés et les mesures de soutien offertes;
- Appui, de concert avec Immigration NB, à 19 employeurs dans le cadre de quatre missions de recrutement à l'étranger pour aider à pallier les graves pénuries de main-d'œuvre qualifiée;
- Mise en place d'un nouveau programme de financement destiné aux employeurs pour compenser les coûts de leur participation aux missions de recrutement à l'étranger et les inciter à y prendre part davantage;
- Création d'un fonds de formation et de perfectionnement des compétences pour les apprentis résidents temporaires (à l'image de celui dont bénéficient les résidents canadiens);
- Soutien, en partenariat avec Habitat pour l'humanité, à la mise en œuvre de deux programmes de formation pratique comportant un volet théorique et contribuant à des projets de logement communautaire (19 participants)



Inscriptions dans les universités publiques

Après près de deux décennies marquées par des baisses des inscriptions, les universités publiques du Nouveau-Brunswick ont connu une croissance soutenue ces dernières années. Si la croissance au cours des dix dernières années a été stimulée dans une large mesure par les inscriptions d’étudiants étrangers, ces derniers représentant plus de 25 % de la population universitaire de la province, les tendances en matière d’inscriptions ont changé en 2024-2025.

L’année académique 2024-2025 a été marquée par une baisse de 11,4 % des inscriptions d’étudiants étrangers à l’échelle provinciale, principalement en raison des plafonds imposés sur les permis d’études par le gouvernement fédéral et d’autres mesures ayant une incidence sur le recrutement de ces étudiants. Malgré cette baisse, les universités publiques du Nouveau-Brunswick ont continué de voir le nombre d’inscriptions croître dans l’ensemble. En 2021-2022, EPFT a introduit une mesure de financement incitative fondée sur le rendement qui récompensait les établissements atteignant les cibles d’augmentation des inscriptions. Cette mesure incitative est restée en vigueur jusqu’à l’année 2024-2025, mais a cessé en 2025-2026.

Pourquoi est-ce important?

Le nombre élevé d’inscriptions dans les universités publiques du Nouveau-Brunswick contribue à la croissance économique, à la capacité de maintenir et retenir la population, ainsi qu’au développement de la main-d’œuvre à long terme. Les étudiants génèrent une activité économique importante grâce à leurs dépenses en matière de logement, de transport, d’alimentation ainsi que pour d’autres biens et services, tout en soutenant des emplois dans les collectivités de toute la province.

Au-delà de ces avantages économiques immédiats, la hausse des inscriptions aide à maximiser le rendement des investissements de la province dans l'éducation postsecondaire en renforçant la viabilité des établissements d'enseignement et en augmentant le nombre de diplômés qui entrent sur le marché du travail. Les universités jouent un rôle essentiel dans le développement de talents hautement qualifiés, nécessaires pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs clés et pour soutenir l'innovation et la productivité.

La présence d'étudiants étrangers aide en particulier à la réalisation des objectifs démographiques et économiques du Nouveau-Brunswick. En plus d'alimenter le bassin de talents de la province, ces étudiants sont potentiellement de futurs immigrants, dont la venue appréciable contribuera à compenser la diminution de la population active attribuable au vieillissement démographique et à soutenir la croissance économique à long terme.

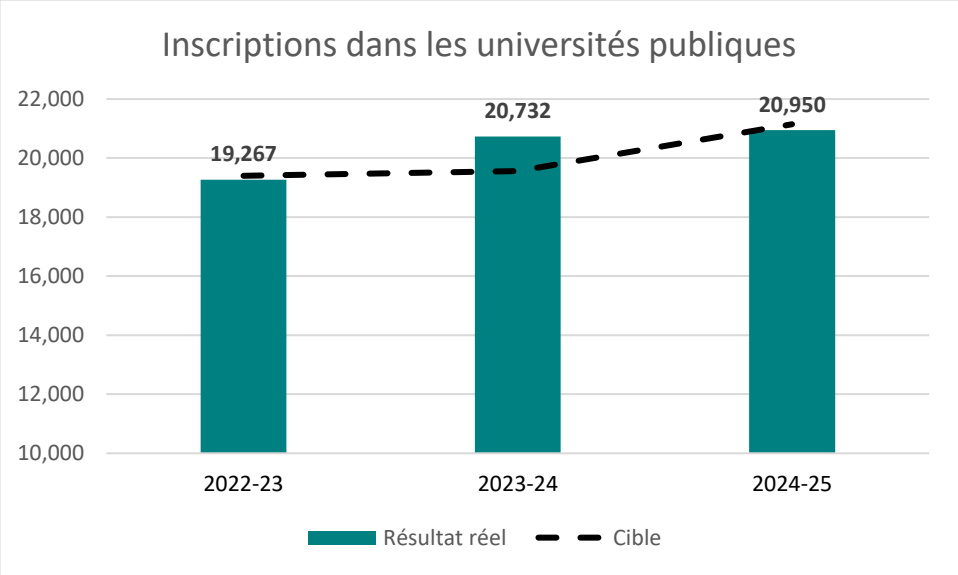
Rendement global
Les universités publiques du Nouveau-Brunswick ont continué d'enregistrer une hausse des inscriptions en 2024-2025, et ce, pour une cinquième année consécutive. Le nombre total d'inscriptions s'est élevé à 20 950 étudiants, soit une hausse de 1 % par rapport à l'année précédente. En dépit d'une croissance modérée par rapport aux dernières années en raison de mesures fédérales axées sur le recrutement d'étudiants étrangers, le secteur a fait preuve de résilience – la hausse des inscriptions d'étudiants canadiens a aidé à compenser la stabilisation et la baisse du nombre d'étudiants internationaux.

Cette croissance continue témoigne de l'attrait constant des universités du Nouveau-Brunswick et de l'efficacité des efforts déployés tant par les établissements que par le gouvernement provincial pour attirer et retenir les étudiants. Une croissance durable et responsable des inscriptions demeure importante pour permettre aux établissements de maintenir des programmes d'études, des services aux étudiants, des logements et d'autres mesures de soutien de qualité, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de la province en matière d'économie, de démographie et de développement de la main-d'œuvre.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat
Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de la politique relative aux étudiants étrangers pour s'assurer que des politiques, des services et des mécanismes de soutien sont en place pour les étudiants étrangers inscrits dans les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick. En 2025-2026, les efforts ont porté sur la mise en place d'une approche durable en matière de recrutement et de rétention des étudiants étrangers afin de s'adapter aux changements observés dans ce milieu et à l'évolution des politiques fédérales en matière d'immigration.

Par ailleurs, le ministère a continué d'appuyer les activités de recrutement et de rétention par l'intermédiaire d'Études NB, une initiative concertée de mise en valeur des études postsecondaires au Nouveau-Brunswick. Fruit d'une étroite collaboration avec les établissements membres, Études NB permet au Nouveau-Brunswick de participer à des activités de recrutement nationales et internationales, en mode virtuel et en personne, sur les principaux marchés cibles. Cette initiative a continué de promouvoir le Nouveau-Brunswick comme destination pour les études postsecondaires grâce à des campagnes promotionnelles coordonnées, à des activités de rayonnement en ligne et à la mobilisation de parties prenantes.

Tout au long de 2025-2026, le site Web d'Études NB est demeuré un outil de recrutement central, donnant accès à des renseignements sur les études et la vie au Nouveau-Brunswick et acheminant les consultations vers les sites Web des établissements d'enseignement. Les efforts déployés dans la foulée de cette initiative ont contribué à mieux faire connaître les possibilités d'études postsecondaires au Nouveau-Brunswick auprès d'éventuels étudiants partout au Canada et à l'étranger. Il en a résulté une croissance des inscriptions et l'atteinte des objectifs fixés en matière de recrutement.

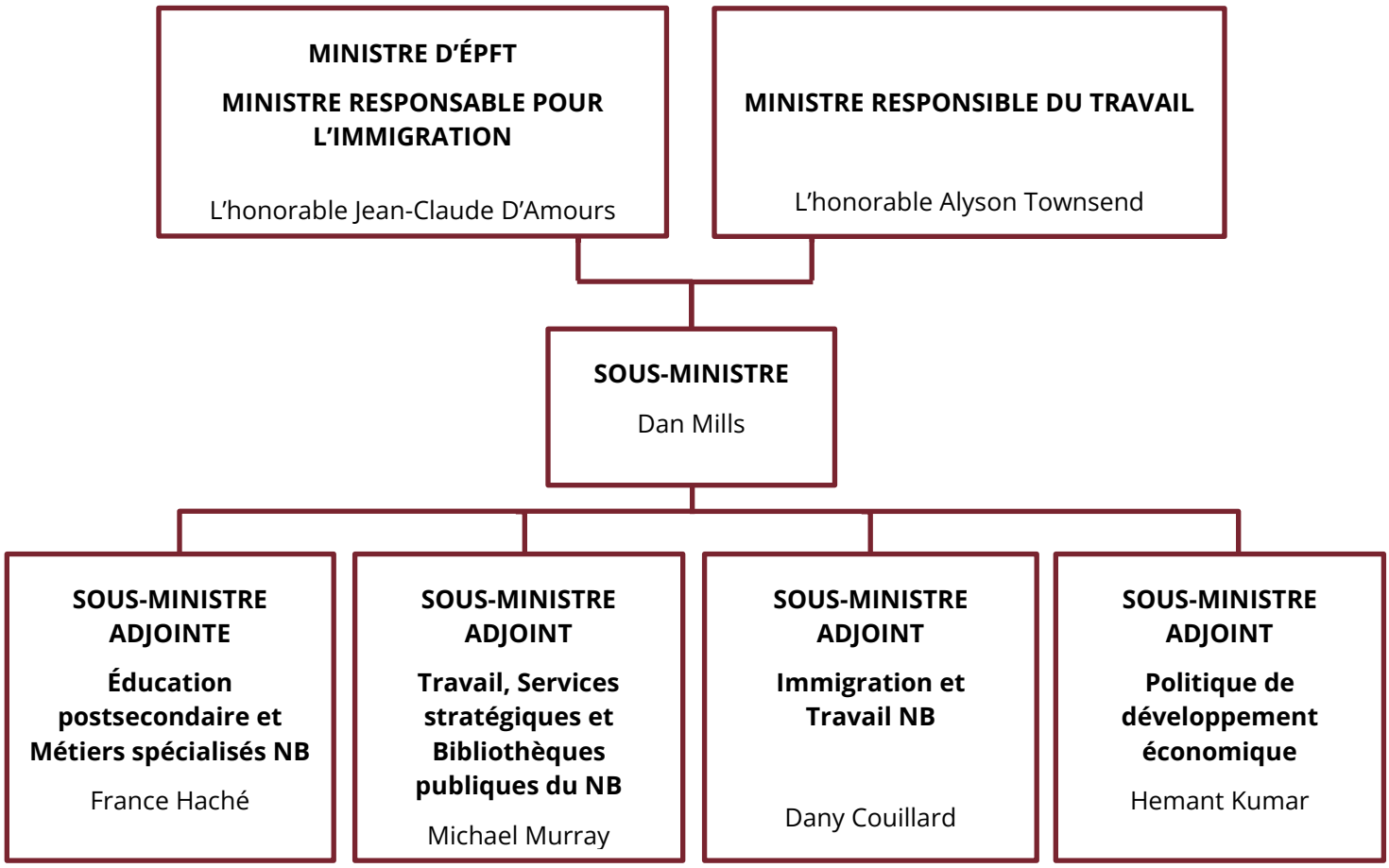


SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, province où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif. Le ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population adéquatement instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à la prospérité de la province.

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les communautés et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

La **Division de l'éducation postsecondaire et des métiers spécialisés** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris des universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants, offrant des services de formation et de certification aux apprentis, et du fonctionnement du New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD). Elle offre une aide financière aux établissements publics et collabore étroitement avec eux à la priorisation de la recherche et de projets axés sur les étudiants visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel et à établir des cheminements menant à l'obtention d'un diplôme avec succès.

Cette division comprend la **Direction des relations postsecondaires**, la **Direction des services financiers pour étudiants, Métiers spécialisés NB** et le **NBCCD**.

La **Direction des relations postsecondaires** voit à la promotion de l'éducation postsecondaire dans la province de concert avec les établissements d'enseignement supérieur privés et publics, dont le programme de formation médicale du Nouveau-Brunswick de l'Université Dalhousie et le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick. Elle travaille en collaboration avec des établissements à l'extérieur de la province afin d'offrir aux étudiants du Nouveau-Brunswick des possibilités de formation dans des secteurs prioritaires, auxquels ils n'auraient pas accès autrement. Elle aide le GNB à assumer les responsabilités qui lui sont conférées en vertu de la Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et veille à l'application de la Loi sur l'attribution de grades universitaires et de la Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé. Par sa collaboration avec des partenaires clés, cette direction appuie le secteur de la recherche et de l'innovation. Il lui incombe entre autres de superviser le Programme des étudiants étrangers de la province, et ce, en suivant une approche harmonisée avec celle d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

La **Direction des services financiers pour étudiants** gère et exécute les programmes fédéral et provincial d'aide financière pour étudiants. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en accordant une aide financière aux étudiants remplissant les conditions requises et qui résident au Nouveau-Brunswick en fonction de leurs besoins. Elle voit à mettre en œuvre les changements aux programmes et aux politiques. Elle est aussi chargée de l'amélioration continue de son offre de services pour que l'aide financière aux étudiants réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Elle fournit de l'information aux parties prenantes et aux partenaires, dont les établissements d'enseignement, pour faciliter la remise d'une aide financière aux étudiants de la province.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DE LA DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS POUR ÉTUDIANT^	2025-2026*	2024-2025**
Nombre de clients uniques	16 479	14 886
Montant moyen par client de l'aide financière remboursable (prêts)	12 479 $	11 701 $
Montant moyen par client de l'aide financière non remboursable (subventions et bourses d'études)	5 320 $	4 783 $

^Ces données sont déclarées en fonction de l'année d'études (du 1er août au 31 juillet)
*Les données de 2025-2026 sont en date du 5 août 2026
** Les données de 2025-2026 sont en date du 1er août 2025

Le **Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick** a pour objectif de permettre aux personnes qui y étudient de se forger des carrières créatives durables et axées sur le sens du collectif et sur des valeurs de curiosité et de créativité. La combinaison de l'artisanat et du design, la maîtrise technique acquise par les étudiants et leur préparation à une carrière créative garantissent qu'ils pourront gagner leur vie dans leur métier, s'épanouir et créer le monde dans lequel nous vivrons. Dix pour cent du programme de formation est consacré à l'entrepreneuriat. De plus, heure de crédit pour heure de crédit, le NBCCD offre plus de cours pratiques que n'importe lequel de ses concurrents, comme la Nova Scotia College of Art and Design University, l'École d'art et de design de l'Ontario, la Haliburton School of Arts et l'Emily Carr University of Art + Design. Les efforts exceptionnels du NBCCD pour former ses étudiants, afin qu'ils prennent part à l'industrie culturelle créative canadienne, qui représente 58 milliards de dollars, positionnent le Nouveau-Brunswick comme un chef de file dynamique en matière d'innovation créative et de design.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DU NBCCD	2025-2026	2024-2025
Inscriptions	228	261
Pays représentés	16	19
Rétention	94 %	87 %
Demandes d'inscription	423	758

La **Direction de Métiers spécialisés NB** offre des possibilités de formation en apprentissage et de certification de qualité pour les professions désignées qui sont uniformes et à jour et qui répondent aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Elle fournit ces services à des milliers d'apprentis et de professionnels des métiers spécialisés, en voyant à l'offre des formations et des programmes de certification professionnelle, en élaborant des normes et des examens pour les professions et les programmes d'études, et en s'assurant que tous les gens de métier actifs dans les différents secteurs possèdent les qualifications requises.

Cette direction veille à ce que la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés ait les compétences et les connaissances nécessaires pour évoluer efficacement dans le marché du travail, en plus de favoriser le développement d'une main-d'œuvre plus résiliente, capable de s'adapter aux besoins changeants de l'industrie. Elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 44 professions pour lesquelles est offerte une formation d'apprenti et fournit des services de certification dans les 83 professions désignées.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR L'APPRENTISSAGE	2025-2026	2024-2025
Inscription aux programmes d'apprentissage	**1 522**	**1 473**
Certificats délivrés	**1 196**	**1 198**
Total d'apprentis inscrits	**6 138**	**6 050**
Taux de réussite à l'examen du Sceau rouge – Apprentis	77 %	73 %

DIVISION DU TRAVAIL, DES SERVICES STRATÉGIQUES ET DES BIBLIOTHÉQUES PUBLIQUES DU N.B.

La **Division du travail, des services stratégiques et des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** appuie le ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont la collecte d'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; services législatifs et de réglementation; services généraux. Elle développe et fournit des services de bibliothèques publiques pour aider à répondre aux besoins des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises dans les domaines de l'information, de l'éducation, des loisirs et de la culture.

Cette division est constituée des directions suivantes: **Services en milieu du travail** (Relations industrielles et Normes d'emploi), **Services des défenseurs** (défenseurs des travailleurs et des employeurs), **Politique, Recherche et Analyse du marché du travail**, **Finances et Opérations**, **Services de la gestion de l'information et de la technologie**, **Excellence du rendement**, **Service des ressources humaines** et **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick**.

Le **Tribunal d'appel des accidents au travail (TAAT)** est indépendant du ministère, mais relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail, des services stratégiques et des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Cette division joue un rôle important en appuyant le TAAT, le cas échéant, tout en reconnaissant son indépendance. Elle offre notamment un soutien aux partenariats et aux échanges avec Travail sécuritaire NB et les parties prenantes de l'industrie pour l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques concernant l'hygiène et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le tribunal publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick (CDPNB)** relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail, des services stratégiques et des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. La Commission est indépendante du ministère, mais reçoit un soutien administratif de la Direction des finances et des opérations. Elle joue aussi un rôle important de soutien aux partenariats et aux échanges avec les parties prenantes concernant l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques. La Commission publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

La **Direction des services en milieu de travail (Relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et parapublic en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle propose l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, un conseil d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à encourager des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en vigueur. Enfin, elle applique la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privé et parapublic syndiqués de la province.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	2025-2026	2024-2025
Conflits de travail assignés avec la participation de la Direction	43	18
Conflits de travail réglés avant une grève ou un lockout	33	12

La **Direction des services en milieu de travail (Normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. Celle-ci, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, les congés payés annuels et les jours fériés payés. Cette direction est chargée de représenter le directeur aux audiences devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les étudiants au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités. Le personnel organise de nombreuses séances de formation dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX NORMES D'EMPLOI	2025-2026	2024-2025
Nombre de séance d'information	124	131
Nombre de demandes de renseignements	8 674	10 219
Plaintes officielles soumises à une enquête	1 227	1 128

Le bureau des **Services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** aide les travailleurs blessés et les personnes à leur charge qui soumettent des demandes d'indemnisation en leur fournissant de l'information et des conseils, et en faisant valoir leurs droits. En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, il a pour mandat de soutenir sa clientèle tout au long du traitement des demandes d'indemnisation et du processus d'appel, y compris par une représentation devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES EMPLOYEURS	2025-2026	2024-2025
Nombre de nouveaux cas	418	485
Nombre d'audiences	292	276

Le bureau des **Services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** soutient les employeurs en leur fournissant des conseils ainsi que des services de consultation, de formation et de représentation sur des questions liées à l'indemnisation des travailleurs. Il les aide entre autres à gérer les demandes d'indemnisation, à composer avec les appels et à répondre aux exigences législatives, y compris par une représentation spécialisée devant le Tribunal d'appel des accidents au travail. Son objectif est d'aider les employeurs à voir clair dans le régime d'indemnisation des accidents du travail et à comprendre leurs droits et obligations en vertu des lois applicables.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES EMPLOYEURS	2025-2026	2024-2025
Nombre de nouveaux cas	250	133
Nombre d'audiences	48	37

La **Direction de la politique, de la recherche et de l'analyse du marché du travail** dirige les travaux du ministère en matière d'élaboration de politiques, de recherche, d'évaluation et d'analyse du marché du travail, afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes tout en assurant l'harmonisation avec les priorités du gouvernement. Elle est responsable de l'élaboration et de la diffusion d'information sur le marché du travail, ainsi que de la promotion d'initiatives transversales clés, notamment la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. De plus, elle assure un leadership dans le cadre de deux mandats pangouvernementaux: le Bureau de l'accessibilité, établi en vertu de la *Loi sur l'accessibilité*, qui vise à éliminer et à prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap, et ce, partout au Nouveau-Brunswick, et le Bureau de lutte contre le racisme, qui oriente les efforts pangouvernementaux visant à contrer le racisme, y compris le racisme systémique.

La **Direction des finances et des opérations** gère les ressources financières du ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, en plus de réaliser des vérifications à des fins d'assurance. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et la vérification interne.

La **Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie** assure le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du ministère. Certains services sont offerts à l'interne au ministère, tandis que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick.

La **Direction de l'excellence du rendement** assure un leadership ministériel en guidant la planification stratégique et en gérant l'utilisation efficace du système de gestion officielle, qui est conçu pour aider le ministère à offrir la valeur maximale aux contribuables en appuyant l'établissement d'objectifs, la gestion des initiatives, l'amélioration des processus, la mesure du rendement et l'analyse des données afin de permettre une prise de décisions fondées sur des données probantes.

La **Direction du service des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement et des langues officielles, à la reconnaissance des employés ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** (SBPNB) est un réseau de bibliothèques publiques qui offre des services et des programmes pour permettre aux usagers de garder le contact, d'apprendre, de lire, de jouer et de créer dans un monde en constante évolution. Déployé dans le cadre de partenariats établis entre le gouvernement provincial et les municipalités participantes, il est régi par la *Loi sur les bibliothèques publiques* du Nouveau-Brunswick. Il compte un bureau provincial, cinq bureaux régionaux, cinquante-deux bibliothèques publiques,

onze bibliothèques publiques scolaires, une direction virtuelle et un service provincial d'envoi de livres sonores par la poste. En plus de maximiser la mise en commun des ressources, le SBPNB permet aux bibliothèques publiques d'utiliser une seule carte et de partager les collections, les programmes, les statistiques, les services en ligne, les services relatifs à l'administration et un système informatisé de bibliothèque.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUES	2025-2026	2024-2025
Carte d'usager de bibliothèque	322 080*	382 235
Visites de bibliothèque	1 744 926	1 780 956
Nombre de participants aux programmes	227 172	221 073
Prêt – livres imprimés	2 625 061	2 565 275
Prêt – livres électroniques	574 531	600 521
Nombre total de prêts	3 199 592	3 165 796

*La diminution du nombre d'adhésions est attribuable au nettoyage périodique de la base de données des usagers

DIVISION DE L'IMMIGRATION ET DE TRAVAIL NB

La **Division de l'immigration et de TravailNB** joue un rôle essentiel dans le soutien du développement économique et social du Nouveau-Brunswick. Elle met les employeurs en contact avec des travailleurs étrangers qualifiés afin de combler les pénuries de main-d'œuvre, aide les nouveaux arrivants à s'orienter dans le système d'immigration et collabore avec les organismes d'aide aux immigrants pour appuyer l'intégration et améliorer la rétention des nouveaux arrivants. En outre, elle répond de façon stratégique aux besoins en évolution du marché du travail en offrant de l'information, des services et des mesures de soutien qui sont adaptés aux demandes des particuliers (chercheurs d'emploi et apprenants adultes), des employeurs et des partenaires du marché du travail.

Les directions reliées à l'immigration sont les suivantes: **Services d'immigration, Développement de la main-d'œuvre, Partenariats stratégiques et intégration** et **Opérations, conformité et intégrité.**

La **Direction des services d'immigration** est responsable du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB) et du Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA). Elle supervise le traitement des demandes et la sélection des candidats provinciaux, et veille à ce que les

voies d'immigration correspondent aux priorités de la province. Par ailleurs, elle travaille étroitement avec ses homologues fédéraux et provinciaux en ce qui concerne les politiques et les processus opérationnels, en plus d'offrir des séances de formation sur les voies d'immigration.

La **Direction du développement de la main-d'œuvre** joue un rôle clé dans le soutien des priorités économiques provinciales en facilitant l'accès des employeurs aux talents internationaux. Grâce à des missions ciblées de recrutement internationales et nationales, elle s'attaque de façon proactive aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires. Elle aide également les employeurs à trouver les voies d'immigration les mieux adaptées à leurs besoins en main-d'œuvre. Cette approche se distingue par son harmonisation stratégique avec les réalités démographiques et son soutien à l'immigration axé sur l'employeur.

La **Direction des partenariats stratégiques et de l'intégration** veille à créer et à entretenir des liens sur les marchés internationaux par la conclusion d'ententes d'intérêt commun en matière de recrutement éthique, de compétences et de formation et d'échanges culturels. Elle gère le financement des organismes communautaires d'aide à l'établissement des immigrants pour assurer des services de qualité aux nouveaux arrivants et aux collectivités. De plus, elle apporte un soutien aux étudiants étrangers qui veulent s'installer au Nouveau-Brunswick de manière permanente; en collaboration avec les établissements et les parties prenantes, elle aide ces étudiants à s'adapter à la vie professionnelle dans la province, donne des séances d'information sur l'immigration et coordonne le programme Étudier et réussir au N.-B.

La **Direction des opérations, de la conformité et de l'intégrité** est responsable du service de navigateurs en immigration, qui fournit de l'information et un soutien de première ligne aux candidats à l'immigration. Elle gère et tient à jour la plateforme de demandes d'immigration en ligne du gouvernement provincial. Elle aide aussi la Division à prévenir et à détecter la fraude à l'immigration et les problèmes d'intégrité connexes et lui fournit un soutien administratif.

Indicateurs de rendement clés

NOMINATIONS PROVINCIALES	2025	2024	2023	2022
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB)	3 770	3 000	3 167	2 584
Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA)	1 150	2 500	2,228	489
Certificats émis aux diplômés internationaux	3 434	3 425	2 547	1 233
Certificats émis aux francophones	881	1 243	1 139	992

TravailNB s'assure que les interventions collaboratives, personnalisées, flexibles et stratégiques sont conçues pour produire des résultats positifs et mesurables pour la clientèle. En plus des besoins en emploi et en formation, cette direction est responsable d'accroître l'alphabétisation et les compétences essentielles au travail des adultes.

DIVISION DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La **Division de la politique du développement économique** a été créée à la fin de 2025-2026 pour coordonner les initiatives stratégiques de développement économique entre les différents ministères, avec pour objectif général de mettre en œuvre la Stratégie de développement économique par l'intermédiaire du Bureau de la croissance du Nouveau-Brunswick, ce qui apportera des avantages concrets et mesurables aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Recettes brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	2025-2026			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Produits de placements	13 029,0 $	10 475,2 $	(2 553,8 $)	1
Licences et permis	540,0 $	2 226,2 $	1 686,2 $	2
Vente de biens et de services	4 230,0 $	4 803,7 $	573,7 $	
Recettes diverses	8 540,1 $	9 002,0 $	461,9 $	
Subventions conditionnelles – Canada	112 789,9 $	123 886,1 $	11 096,2 $	3
Totaux – Recettes au compte ordinaire	**139 129,0 $**	**150 393,2 $**	**11 264,2 $**	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2025-2026*.

Recettes au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	2025-2026			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité	200,0 $	27,1 $	(172,9 $)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 $	473,3 $	173,3 $	
Projets recouvrables	2 349,0 $	884,3 $	(1 464,7 $)	4
Totaux – Recettes au compte ordinaire	**2 849,0 $**	**1 384,7 $**	**(1 464,3 $)**	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2025-2026*.

Dépenses brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	2025-2026			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Éducation postsecondaire	548 046,8 $	548 279,9 $	233,1 $	
Travail et Services stratégiques	16 975,7 $	15 460,1 $	(1 515,6) $	5
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	20 371,0 $	20 747,3 $	376,3 $	
Métiers spécialisés NB	16 802,1 $	19 727,0 $	2 924,9 $	6
TravailNB	147 415,5 $	142 006,7 $	(5408,8 $)	7
Bureau de la croissance du N.-B.	0,0 $	37,6 $	37,6 $	
Immigration	14 390,2 $	21 115,2 $	6 725,0 $	8
Totaux – Dépenses ordinaires	**764 001,3 $**	**767 373,8 $**	**3 372,5 $**	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2025-2026*.

Dépenses en immobilisations

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	2025-2026			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Programme d'entretien reporté	2 200,0 $	2 200,0 $	0,0 $	
Total – Dépenses en immobilisations	**2 200,0 $**	**2 200,0 $**	**0,0 $**	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière Information 2025-2026*.

Dépenses au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	2025-2026			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité	0,0 $	0,0 $	0,0 $	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 $	464,5 $	164 5 $	
Projets recouvrables	2 649,0 $	908,0 $	(1 741,0 $)	9
Totaux – Dépenses au compte à but spécial	**2 949,0 $**	**1 372,5 $**	**(1 576,5 $)**	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2025-2026*.

Prêts étudiants: avances et recouvrements

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	2025-2026			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Avances de prêts étudiants	90 500,0 $	96 847,4 $	6 347,4 $	10
Recouvrement de prêts aux étudiants	45 000,0 $	53 223,0 $	8 223,0 $	11

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2025-2026*.

Portefeuille des prêts aux étudiants

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	31 MARS 2026	31 MARS 2025
Prêts en règle	577 983,5 $	537 090,0 $
Prêts en souffrance	133 924,2 $	176 351,3 $
Totaux – Portefeuille	**711 907,7 $**	**713 441,3 $**
Provision pour créances douteuses	175 288,6 $	211 165,8 $

New Brunswick College of Craft and Design

Organisme de service spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

	2025-2026			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Solde d'ouverture	**1 454,0 $**	**1 658,9 $**	**204,9 $**	
Recettes				
Produits de placements	1,0 $	1,9 $	0,9 $	
Vente de biens et de services	1 537,7 $	1 265,8 $	(271,9 $)	
Recettes diverses	0,0 $	55,5 $	55,5 $	
Transfert du Ministère	3 735,3 $	4 116,4 $	381,1 $	
Total – Recettes	**5 274,0 $**	**5 439,6 $**	**165,6 $**	
Dépenses	**5 136,0 $**	**5 064,9 $**	**(71,1 $)**	
Excédent (déficit) pour l'exercice	**138,0 $**	**374,7 $**	**236,7 $**	
Solde de clôture	**1 592,0 $**	**2 033,6 $**	**441,6 $**	

Les écarts supérieurs à un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2025-2026*.

REMARQUE : Le rapport annuel a été rédigé avant la publication du volume 2 des comptes publics : Information supplémentaire. Par conséquent, l'information financière déclarée dans le présent rapport peut ne pas refléter les chiffres définitifs qui sont déclarés dans les comptes publics.

Notes afférentes à l'information financière 2025-2026

Remarque 1 : Rendement des investissements

L'écart est principalement attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt.

Remarque 2 : Licences et permis

L'écart est attribuable à un retard prévu dans la modification des frais de scolarité.

Remarque 3 : Subventions conditionnelles – Canada

L'écart est principalement attribuable aux nouveaux programmes fédéraux de soutien face aux droits de douane et d'aide provisoire au logement.

Remarque 4 : Projets recouvrables

L'écart est principalement attribuable au calendrier de projets des stratèges en apprentissage virtuel (SAV).

Remarque 5 : Travail et Services stratégiques

L'écart est principalement attribuable à de nouvelles initiatives qui en sont encore à leurs débuts.

Remarque 6 : Métiers spécialisés NB

L'écart est attribuable au calendrier des projets des SAV, au développement du système et à d'autres subventions.

Remarque 7 : TravailNB

L'écart est attribuable aux économies réalisées dans le cadre de programmes.

Remarque 8 : Immigration

L'écart est attribuable aux dépenses liées au nouveau Programme d'aide au logement provisoire, avec des recettes fédérales compensatoires.

Remarque 9 : Projets recouvrables

L'écart est principalement attribuable au calendrier de projets de SAV.

Remarque 12 : Avances de prêts étudiants

L'écart est attribuable à des avances de prêt supérieures aux prévisions.

Remarque 13 : Recouvrement de prêts étudiants

L'écart est attribuable à des recouvrements de prêts supérieurs aux prévisions.

Sommaire des dépenses – Programme d'emploi, d'alphabétisation et des compétences essentielles au travail

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

PROGRAMMES D'EMPLOI	ENTENTE CANADA – N.-B. SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	ENTENTE CANADA – N.-B. SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	TOTAL
Accroissement de l'emploi	11,1 $	86,5 $	4 574,7$	4 672,3 $
Connexions travail	2 308,1 $	1 429,0 $	1 854,2 $	5 591,3 $
Formation et perfectionnement professionnel	6 259,8 $		31 169,6 $	37 429,4 $
Stage d'emploi étudiant pour demain		7 595,2 $		7 595,2 $
Services d'emploi	4 628,7 $	6 730,2 $	46 809,7$	58 168,6 $
Compétences essentielles au travail	2 501,6 $			2 501,6 $
Rattrapage scolaire du RésCAA		5 174,8 $		5 174,8 $
Total partiel – Programmes	**15 709,3 $**	**21 015,7 $**	**84 408,2 $**	**121 133,2 $**
Administration	753,4 $	2 900,2 $	17 219,9 $	20 873,5 $
Total – Dépenses des programmes d'emploi	**16 462,7 $**	**23 915,9$**	**101 628,1 $**	**142 006,7 $**
Budget 2025-2026	15 007,0 $	40 194,0 $	92 214,5 $	147 415,5 $
Écart plus/(moins)	**1 455,7 $**	**(16 278,1 $)**	**9 413,6 $**	**(5 408,8 $)**

Sommaire des dépenses – Aide au fonctionnement aux universités publiques et au Collège de technologie forestière des maritimes (CTFM)

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 (en milliers de dollars)

AIDE AU FONCTIONNEMENT	MOUNT ALLISON UNIVERSITY	ST. THOMAS UNIVERSITY	UNIVERSITÉ DE MONCTON	UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK	COLLÈGE DE TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DES MARITIMES	TOTAL
Subventions de fonctionnement	25 308,6 $	14 490,5 $	78 866,2 $	139 178,5 $	2 527,3 $	260 371,1 $
Total – Aide au fonctionnement	**25 308,6 $**	**14 490,5 $**	**78 886,2 $**	**139 178,5 $**	**2 527,3 $**	**260 371,1 $**

NOTE : Les liens suivants permettent de consulter des renseignements sur la manière dont ce financement a été utilisé par les universités publiques et par le CTFM.

- Mount Allison University: https://mta.ca/about/leadership-and-governance/reports-and-accountability
- St. Thomas University: https://www.stu.ca/about/administrative-offices/vice-president-academic-and-research/policies-and-reports/
- University of New Brunswick: https://www.unb.ca/finance/reports-publications/cfs.html
- Université de Moncton: https://www.umoncton.ca/acces-information/information-financiere
- CTFM: https://www.mcft.ca/fr/home-fr/

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation d'EPFT pour l'exercice 2025-2026.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	**2025**	**2024**
Permanent	766	783
Temporaire	77	96
TOTAL	843	879

Le ministère a annoncé 11 concours, soit dix concours ouverts (publics) et un concours restreint (interne).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Postes nécessitant des connaissances professionnelles, scientifiques ou techniques spéciales	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel.	16(1)(a)	1

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	30
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) or 16(1)(c)	12
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été classifié correctement au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	54
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les stagiaires d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes de stages coopératifs ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de premier échelon au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'ombud en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Projet de loi 6, Deuxième session, 61e législature	*Loi modifiant la Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick* Projet de loi 6	Sanction royale le 12 décembre 2025, entrée en vigueur immédiate.	Le projet de loi a apporté des modifications aux titres et aux structures administratives, ainsi qu'aux assemblées universitaires de l'UNB, en plus d'actualiser et de corriger le libellé de la *Loi*. Il a également donné aux conseils de faculté le pouvoir d'admettre des membres supplémentaires et a instauré un statut universitaire pour les bibliothécaires parallèle à celui des professeurs.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Règlement général (règlement du Nouveau-Brunswick 84-207) pris en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*	1er février 2026	Les modifications réglementaires ont élargi la portée des professions réglementées en vue d'un alignement sur les autres provinces et territoires. Ces modifications ont introduit des mécanismes d'assurance de la qualité, comme l'examen et l'approbation des programmes, afin de garantir le respect de normes appropriées pour les installations, les qualifications des instructeurs, la formation professionnelle, les programmes d'études, les objectifs de formation et les certifications. De plus, ces modifications ont prolongé la durée du dépôt de garantie en vue d'un alignement sur la norme nationale.

		Elles ont établi des exigences en matière de transmission et de conservation de l'information, comme la présentation de données financières, de plans d'activités, de renseignements sur les services aux étudiants et de politiques académiques. Enfin, elles ont instauré des exigences relativement à la conservation et à la transmission des dossiers des étudiants.

On peut consulter les lois et les règlements relevant de la compétence du Ministère en 2025-2026 à l'adresse suivante :
https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=postsecondary

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

En 2025-2026, EPFT a continué d'assurer le respect de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Le ministère a mis en œuvre son plan pour la période 2024-2031 et reste à la recherche de méthodes de collecte de données plus efficaces, car la plupart des données sont actuellement compilées manuellement.

Objectif stratégique 1

Assurer des services bilingues, équitables et de haute qualité à toute la population néo-brunswickoise.

- Veiller à ce que les employés d'EPFT aient suivi les modules d'apprentissage en ligne sur la *Loi sur les langues officielles* et la politique en matière de langue de service.
- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences et aux besoins liés aux profils linguistiques. Le ministère a dépassé son objectif de 90 %, atteignant un taux de 95 % pour 2025-2026.
- Les demandes de formation en langue seconde ont été approuvées pour 20 employés correspondant à la priorité 1 et deux autres correspondant à la priorité 2.

Objectif stratégique 2

Les employés du gouvernement provincial peuvent travailler et faire carrière dans la langue officielle de leur choix:

- Veiller à ce que les employés d'EPFT aient suivi les modules d'apprentissage en ligne sur la politique en matière de langue de travail afin de comprendre leur obligation de respecter la langue choisie par leurs collègues.
- Mener les évaluations du rendement dans la langue choisie par l'employé.

Objectif stratégique 3

La population néo-brunswickoise comprend les avantages socioéconomiques du bilinguisme grâce à une communication plus efficace et à un soutien accru.

- Des messages sont envoyés deux fois par année aux employés pour leur rappeler leurs obligations et les exigences en matière de services dont fait état la *Loi sur les langues officielles*. Il peut s'agir de liens vers la boîte à outils, les politiques ainsi que les cours en ligne sur les langues officielles du Centre du savoir du GNB.
- Des initiatives menées par les employés se poursuivent; elles consistent en une séance de français oral d'une heure proposée deux fois par semaine aux personnes de niveau débutant et à celles qui ont déjà suivi une formation en langue seconde, ainsi qu'en un programme de jumelage pour ceux qui souhaitent améliorer leurs aptitudes à la conversation.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour favoriser le développement des deux communautés linguistiques officielles :

- Le ministère a participé à des salons de l'emploi dans des établissements postsecondaires anglophones et francophones.
- La personne responsable de la coordination des langues officielles au ministère a assisté aux réunions organisées par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive à cet égard.

Conclusion

La mise en œuvre de diverses initiatives prévues dans le plan d'action a permis d'accroître la sensibilisation et d'encourager une plus grande acceptation des langues officielles au sein du ministère.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Aucun	0

Section 2 – Comprend les périodes de rapport du troisième, du quatrième et du cinquième exercice.

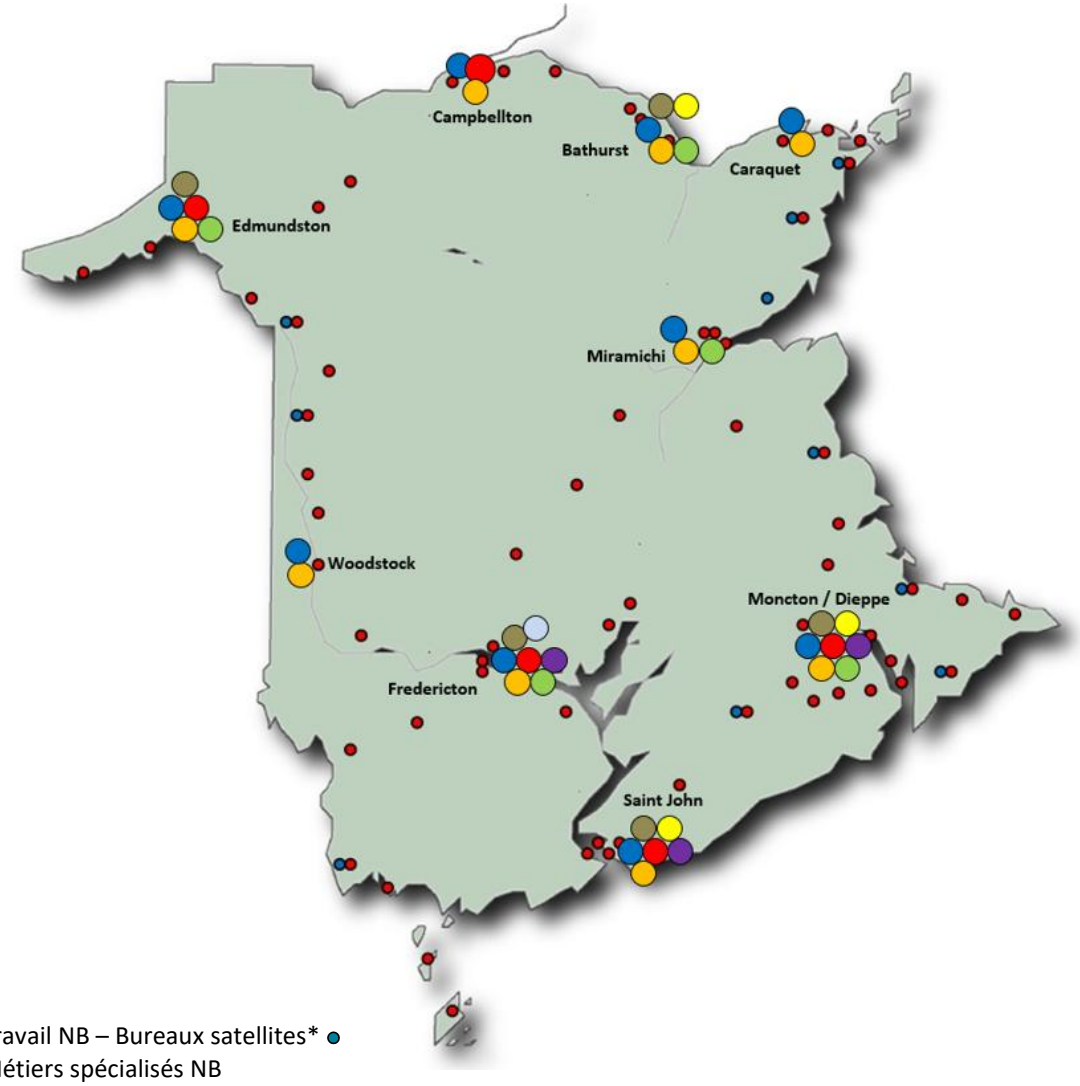
NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
Volume I, chapitre 3, 2021 : Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick – ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_section_translations/248/file/Chap3f.pdf	14	14

RAPPORT SUR LA *LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif prépare un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. EPFT n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible durant l'exercice 2025-2026.

ANNEXE A:

SERVICES ET EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MINISTÈRE



- Travail NB – Bureaux satellites*
- Métiers spécialisés NB
- Défenseurs des travailleurs
- Défenseurs des employeurs
- Normes d'emploi**
- Bureau général des régions de bibliothèques – Bibliothèques publiques***
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- New Brunswick College of Craft and Design

* Travail NB a des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

** Normes d'emploi a un bureau satellite à Grand-Sault.

*** En plus des cinq régions de bibliothèques, le Nouveau-Brunswick compte 63 bibliothèques publiques, soit 12 dans la région Chaleur, 14 dans la région de York, 10 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 11 dans la région de Fundy.